Vingt-sixième année — N° 308 Août 1944

REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Activité des délégués du Comité international en Suisse

L'activité du Comité international de la Croix-Rouge en Suisse a pris, comme on l'a déjà signalé [1], une très grande extension, surtout depuis l'automne de 1943.

Au mois de mars de l'année suivante, une délégation a été nommée, d'entente avec les Autorités suisses, pour visiter les camps d'internés militaires, de prisonniers de guerre évadés et de réfugiés civils, situés sur le territoire neutre de la Confédération.

Le moment paraît venu d'exposer brièvement quelle a été jusqu'à ce jour la tâche de cette délégation.

Pour des raisons d'ordre pratique, les délégués, actuellement au nombre de six, se sont réparti le travail de la façon suivante :

a) *Internés militaires et prisonniers de guerre évadés.* — C'est M. Auguste Rilliet qui a été désigné, comme chef de la délégation, pour s'occuper de ces deux catégories de militaires. Ceux-ci sont groupés par nationalités dans plus de 400 camps et cantonnements disséminés dans les diverses régions du pays.

A partir du moment où ils ont passé la frontière, les militaires sont tout d'abord réunis dans des camps de quarantaine, qui sont placés sous l'autorité du Service territorial de l'armée ; au bout de quelques semaines, ces internés sont envoyés dans des camps qui dépendent, eux, du Commissariat fédéral à l'internement et à l'hospitalisation. De là, parfois, ils peuvent être transférés soit dans des détachements de travail ou des

[1]) *Revue internationale*, juin 1944, pp. 427-429.

camps universitaires, soit encore, s'ils sont souffrants, dans des dépôts de malades, des camps pour débiles ou des camps hôpitaux.

Cet ensemble très complexe a cependant été divisé par le Commissariat à l'internement en une douzaine de « secteurs » ; aussi M. Rilliet et ses collègues se sont-ils chargés chacun de visiter un ou deux de ces secteurs qui abritent des internés militaires ressortissant à neuf nationalités.

M. Rilliet, tout en surveillant l'ensemble des camps, s'occupe plus spécialement des Français, des Britanniques, et des Américains, ainsi que des cinq secteurs dans lesquels se trouvent encore des Italiens et des Polonais.

M. Paul Niederer, industriel à Zurich, est chargé de l'inspection de deux autres secteurs qui contiennent surtout des Italiens, des Polonais, des Allemands et des Britanniques.

Les Yougoslaves et les Grecs sont visités par M. Jean d'Amman, ancien délégué du Comité international en Espagne, puis en Grèce de 1942 à 1943.

Enfin, M. F.-O. Hefty, Dr en droit, a pour mission d'inspecter la plupart des camps italiens.

Ces quatre délégués ont visité jusqu'au début du mois d'août 1944, plus de 190 camps et cantonnements divers. Grâce à leur activité, le Comité international a déjà pu entreprendre auprès des Autorités suisses compétentes, et auprès de plusieurs institutions, un grand nombre de démarches qui lui ont permis de se rendre compte des mesures prises pour assurer, dans de bonnes conditions, l'existence en Suisse des militaires internés et évadés, et de collaborer à l'amélioration de ces conditions.

b) *Prisonniers de guerre évadés et internés civils russes.* — Depuis le mois d'avril 1943, le Comité international a trouvé en la personne de M. Georges Dessonnaz un délégué compétent et dévoué, possédant la langue russe, qui se consacre tout spécialement aux ressortissants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, réfugiés temporairement en Suisse.

La *Revue internationale* a déjà eu l'occasion de signaler le travail important accompli par M. Dessonnaz en faveur de

ces internés russes[1], avec l'appui des Autorités civiles et militaires suisses, et avec la collaboration de divers comités privés.

c) *Réfugiés civils.* — Les camps de quarantaine et d'accueil, les homes et les camps de travail de tout genre, qui abritent les civils réfugiés en Suisse, sont visités, depuis le 1er mars 1944, par le Dr E. Exchaquet. Le délégué du Comité international a déjà pu faire plus de 120 visites dans les divers établissements qui dépendent, soit du Service territorial de l'armée, soit du Département de justice et police.

Il a ainsi collaboré à la tâche délicate dévolue aux Autorités suisses, et tout particulièrement à la « Direction centrale des camps de travail », qui consiste à procurer à une catégorie de victimes de la guerre tout spécialement éprouvée, un régime de vie aussi favorable que les circonstances le permettent.

Ce bref aperçu d'un des aspects de l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en Suisse montre que, grâce à la compréhension du Gouvernement suisse, la mission du Comité international dans ce pays neutre a pu prendre, depuis plus de six mois, une ampleur considérable et bienfaisante.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

DÉLÉGATIONS DU COMITÉ INTERNATIONAL DANS LES CINQ CONTINENTS

Au cours de ces dernières semaines, le Comité international a reçu de ses délégués les renseignements télégraphiques ci-après :

Délégation en Grande-Bretagne. — Le 26 juin, M. R.-A. Haccius a visité le camp de prisonniers de guerre n° 7, camp de passage américain qui logeait, le jour de la visite, plusieurs dizaines d'officiers et quelques sous-officiers et soldats allemands, et quelques officiers d'autres nationalités. Le camp

[1] *Revue internationale*, juin 1944, p. 428.